



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 MARS 2018 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 24 - Pouvoirs : 1 - Votants : 25 - Majorité absolue : 13

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2018

Date d'affichage de l'ordre du jour : 20 mars 2018

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint.

Jean-Pierre GUIHEUX, Josette LADEUILLE, Maryse MOINEREAU, Isabelle LERAY, Pierre-Louis GELY, Jacky VINET, Caroline GARNIER-RIALLAND, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Benoît PACAUD, Stéphane ANDRE, Meggy DIAIS, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Germaine LEBRUN.

Etait excusée

Vanessa ANDRIET qui a donné pouvoir à Thérèse COUËDEL.

Etaient absents

Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggy DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Vote des subventions communales
- Vote des taux d'imposition communaux 2018
- Vote du budget primitif principal
- Vote du budget annexe « Cellules commerciales »
- Vote du budget annexe « Panneaux photovoltaïques »
- Vote du budget annexe « Ports »
- Garantie d'emprunt concernant la création des logements sociaux de la Nantaise d'Habitation
- Demande de subvention DSIL « grandes priorités » – Rénovation thermique de la mairie
- Demande de subvention contrat de ruralité – Locaux du CCAS et création d'une salle culturelle

COMMUNICATIONS DIVERSES

FINANCES**I – 3 - 2018 / VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu les demandes de subventions formulées par divers organismes ou associations au titre de l'année 2018,
 Vu l'avis de la Commission des finances du 7 février 2018,
 Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions 2018 suivantes :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>VOTE</u>
<u>ANCIENS COMBATTANTS</u>	<u>858,00 €</u>
<i>F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)</i>	128,00 €
<i>U.N.C (Union Nationale des Combattants)</i>	730,00 €
<u>HABITAT - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE</u>	<u>667,25 €</u>
<i>Société de Chasse</i>	667,25 €
<u>ENSEIGNEMENT - EDUCATION</u>	<u>9 652,32 €</u>
<i>Association Parents René Cerclé</i>	3 750,00 €
<i>A.P.E.L Ecole Notre Dame</i>	3 750,00 €
<i>ECOLE PUBLIQUE RENE CERCLE</i>	1 320,00 €
<i>CFA Association de Formation Professionnelle du bâtiment et des travaux publics de Loire-Atlantique.</i>	589,56 €
<i>MFR (Maisons Familiales) - Saint Père en Retz</i>	104,04 €
<i>MFR (Maisons Familiales) - Guilliers</i>	34,68 €
<i>MFR (Maisons Familiales) - Bournezeau</i>	34,68 €
<i>Briacé (Environnement viticulture, œnologie, horticulture, maraîchage)</i>	34,68 €
<i>A.P.E.P.A/CFA (enseignement Agricole Public) Guérande</i>	34,68 €
<u>CULTURE - LOISIRS</u>	<u>16 533,70 €</u>
<i>Abacada</i>	2 603,84 €
<i>Amicale du Personnel Commune de La Plaine Sur Mer</i>	300,90 €
<i>Réveil Plainais</i>	<i>Ecole de musique 2 278,36 €, Batterie Fanfare : 1 547,84 €, Subvention exceptionnelle 2018 : 800 €</i>
<i>Comité de jumelage</i>	750 €
<i>Danser à La Plaine</i>	300,00 €
<i>Musique et Danse Loire Atlantique</i>	5 699,46 €

<i>La Plaine Sur Scène</i>	418,86 €
<i>Subvention exceptionnelle déplacement jumelage 2018</i>	150,00 €
<i>Les Comédiens en Herbe</i>	1 238,44 €
<i>Associations des Plaisanciers</i>	136,50 €
<i>Club de Lecture</i>	309,50 €
SPORT	4 138,44 €
<i>Océanne Football Club</i>	2 200,00 €
<i>Club Badminton Saint Michel-Tharon</i>	168,15 €
<i>Judo Côte de Jade</i>	700,00 €
<i>AEPPR (Association d'entretien Physique Pays Retz)</i>	150,00 €
<i>Créa ' Corps Saint Michel</i>	500,00 €
<i>Road Roller (Pornic)</i>	420,29 €
ŒUVRES CARITATIVES - ACTION SOCIALE	4 473,40 €
<i>ADAR</i>	1 352,43 €
<i>ADMR de Pornic</i>	400,00 €
<i>A.D.A.P.E.I. Section Pays de Retz</i>	641,36 €
<i>M.D.P.A Portage des repas à domicile</i>	711,00 €
<i>Association pour le Don du Sang Bénévole</i>	200,00 €
<i>Les Restos du Cœur</i>	750,00 €
<i>Secours Catholique</i>	306,30 €
<i>Croix Rouge Française</i>	112,31 €
ENFANCE	750 €
<i>Association Croissance</i>	750 €
TOTAL DES SUBVENTIONS 2018	37 073,11 €

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2018.

Adopté à l'unanimité

II - 3 - 2018 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles 1638-0bis IV et 1609 nonies C V-2 du Code Général des Impôts,
Considérant le rapport du débat d'orientation budgétaire du 26 février 2018 ;
Considérant les taux d'imposition 2017, établis comme suit :

Taxe d'habitation :	11,48
Taxe foncière – bâti :	16.86
Taxe foncière – non bâti :	71.71

Considérant les équilibres du projet de budget primitif principal 2018,
Considérant la proposition de monsieur le Maire d'augmenter le taux des contributions directes de 2,5 %.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal décide d'augmenter les taux communaux des contributions directes de 2,5 %.

Les taux communaux pour l'année 2018 sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation	11.77
- taxe foncière – bâti	17,28
- taxe foncière – non bâti	73,50

Adopté à l'unanimité

III - 3 - 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant le rapport du débat d'orientation budgétaire du 26 février 2018,
Considérant le projet de budget 2018 soumis à la commission des finances le 15 mars 2018,
Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal approuve le budget primitif principal 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération (annexe délib. III.3.2018)

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement : 4 996 032 €.
- Section d'investissement : 3 468 475.81 €

Adopté à l'unanimité

IV - 3 - 2018 / BUDGET PRIMITIF 2018 – CELLULES COMMERCIALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général des Impôts,
Vu le rapport du débat d'orientation budgétaire du 26 février 2018,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 15 mars 2018,
Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
approuve le projet de budget primitif « CELLULES COMMERCIALES » 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération (annexe délib. IV.3.2018).

Les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 68 770 €.
- Section d'investissement : 50 000 €.

Adopté à l'unanimité

V – 3 – 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport du débat d'orientation budgétaire du 26 février 2018,
Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2018,

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de budget primitif annexe « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » 2018 (annexe délib. V.3.2018).

Les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 7 191 €.
- Section d'investissement 4 792 €.

Adopté à l'unanimité

VI – 3 – 2018 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - PORTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du débat d'orientation budgétaire du 26 février 2018,
Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2018,
Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de budget primitif annexe « PORTS » 2018. (Annexe délib. VI.3.2018).

Les sections d'exploitation et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 428 301.54 €.
- Section d'investissement 421 581.00 €.

Adopté à l'unanimité

VII – 3 - 2018 / GARANTIE D'EMPRUNT CONCERNANT LA CREATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DE LA NANTAISE D'HABITATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2252-1 et L2252-2,
Vu l'article 2298 du Code Civil,
Considérant l'opération de réhabilitation des logements « les Villas de Port Giraud1 » qui sont gérés par le bailleur social La Nantaise d'Habitation,
Vu le contrat de prêt n° 64415 en annexe signé entre La Nantaise d'Habitation (ci-après désigné l'emprunteur) et la Caisse des dépôts et des consignations,
Vu la demande en garantie de la Nantaise d'Habitation en date du 23 janvier 2018 auprès de la Commune,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 15 mars 2018,
Le Conseil municipal décide :

ARTICLE 1 : L'assemblée délibérante de la commune de la Plaine sur Mer 44 accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 857 395 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 64415, constitué de 4 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le conseil municipal engage la commune de la Plaine sur Mer pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

ARTICLE 4 : La substitution de la commune à l'emprunteur sera conditionnée par l'intervention préalable de l'ensemble des mécanismes et acteurs (notamment la Caisse de garantie des logements locatifs sociaux) qui sécurisent le secteur.

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat, au bailleur social « La Nantaise d'Habitation », à Madame la Trésorière municipale et publiée au recueil des actes administratifs.

Adopté à l'unanimité

VIII – 3 - 2018 / DEMANDE DE SUBVENTION DSIL « GRANDES PRIORITES »– RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

Considérant les articles L 2334-32 à L 2334-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif communal 2018 et les restes à réaliser 2017,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de rénovation thermique des locaux de la mairie et la création d'un local de police municipale,

Vu l'éligibilité du projet à la dotation de soutien à l'investissement local 2018 volet « grandes priorités »,

Vu le coût prévisionnel de l'opération estimé à 378 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018 volet « grandes priorités »
- autorise le Maire à poursuivre la procédure de montage de ce dossier et à solliciter toutes subventions auxquelles le projet pourrait être éligible
- valide le nouveau plan de financement annexé à la présente délibération (annexe DCM-VIII-3-2018)

Adopté à l'unanimité

IX– 3 - 2018 / DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE RURALITÉ – LOCAUX DU CCAS ET CREATION D'UNE SALLE CULTURELLE

Considérant les articles L 2334-32 à L 2334-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif communal 2018 et les restes à réaliser 2017,

Vu le projet de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque et de l'ancien Office du tourisme en salle culturelle et en locaux CCAS,

Vu l'éligibilité du projet à la dotation de soutien à l'investissement local 2018 volet « soutien à la ruralité »,

Vu le coût prévisionnel de l'opération estimé à 140 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018 volet « soutien à la ruralité »
- autorise le Maire à poursuivre la procédure de montage de ce dossier et à solliciter toutes subventions auxquelles le projet pourrait être éligible
- valide le nouveau plan de financement annexé à la présente délibération (annexe DCM-IX-3-2018)

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

1 – 3 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE ET L'ANCIEN OFFICE DE TOURISME EN SALLE CULTURELLE ET EN LOCAUX CCAS

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque et l'ancien Office de Tourisme en salle culturelle et en locaux CCAS, la commune a confié la mission de maîtrise d'œuvre au groupement d'entreprises SARL Sandra TROFFIGUÉ, architecte DPLG mandataire, Ad Diem SARL économiste de la construction et SCADE Ingénierie bureau d'études fluides, thermique et acoustique.

A la phase « Projet », le maître d'œuvre a estimé le coût des travaux à 119 339 € HT comprenant les variantes exigées au sens des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

- Lot 1 « Démolitions – Gros œuvre » = Massif de fondations
- Lot 2 « couverture » = Remplacement de la couverture existante
- Lot 3 « Serrurerie » marquises

Compte tenu du coût estimatif de l'opération, Monsieur le Maire a décidé de recourir à un marché en procédure adaptée (MAPA) pour réaliser les travaux.

Deux consultations ont eu lieu.

En fonction des plis reçus et de l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre de l'opération, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Lots	Nature des travaux, ouvrages et prestations	Entreprise attributaire	Montant total	Montant offre de base	Variante exigée
1	Démolitions – Gros œuvre	SAS PEDEAU BÂTIMENT	12 305,86 € HT	12 157,38 € HT	148,48 € HT
2	Couverture	SANI-COUV	23 692,40 € HT	2 372 € HT	21 320,40 € HT
3	Serrurerie	CONCEPT METALLERIE	6 240,00 € HT		6 240,00 € HT
4	Menuiseries extérieures PVC	SARL RH Menuiserie	4 118,44 € HT		
5	Menuiseries bois	SARL RH Menuiserie	13 204,88 € HT		
6	Cloisons – Doublages – Plafonds suspendus - Isolation	SARL LEDUC ISOPLATRE	11 767,88 € HT		
7	Revêtements de sol souples	OUEST HORIZON	7 967,70 € HT		
8	Peinture - Faïence	SARL ABITAT SERVICES	9 654,65 € HT		
9	Electricité Courants forts/courants faibles	ETI ATLANTIQUE	28 742,90 € HT		
10	Plomberie - sanitaire - Ventilation	FORCENERGIE	6 158,26 € HT		
TOTAUX en € HT			123 852,97 € HT		

La date de départ des travaux est fixée au 9 avril 2018, le chantier devrait s'achever en septembre 2018.

2 – 3 / DECISIONS PRISES PAR DELEGATION EN MATIERE FINANCIERE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL Dépenses d'investissement

Articles comptables	Objet	Montant TTC
Article 2188 : Autres Matériels	Sèche-linge Bosch pour restaurant scolaire	580,90 €

BUDGET ANNEXE « PORTS » Dépenses d'investissement

Articles comptables	Objet	Montant HT
Article 2188 : Autres Matériels	Achat d'un touret à meuler	216,71 €

3 – 3 / TRANSFERT PROVISOIRE DU BUREAU DE LA POLICE MUNICIPALE

Compte tenu du retard pris pour l'exécution des travaux d'aménagement des locaux de la Police Municipale, monsieur le Maire informe le conseil municipal du transfert provisoire du poste de police dans le bureau des adjoints.

4 – 3 / ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PARC EOLIEN DES ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Le projet de parc éolien (62 éoliennes de 8 mégawatts, qui s'étendront sur une surface de 112 km², à 12 km de l'île d'Yeu et 17 km de l'île Noirmoutier) et son raccordement électrique feront l'objet de deux enquêtes publiques simultanées qui se dérouleront du **mercredi 4 avril au mercredi 23 mai** inclus. Un dossier et un registre seront mis à disposition du public en mairie pendant toute la durée de l'enquête. Par ailleurs, une permanence de la commission d'enquête se tiendra le jeudi 26 avril en mairie de la Plaine (26 permanences sont prévues en tout, réparties sur 17 communes).

5 – 3 / CEREMONIE CITOYENNE

Monsieur le Maire informe que les jeunes gens ayant atteint l'âge de 18 ans au 28 février 2018, sont conviés à une cérémonie citoyenne pour la remise officielle de leur carte d'électeur : samedi 21 avril à 11 h 45 en mairie. Le conseil municipal est invité à participer à cette cérémonie.

6 – 3 / REUNION D'INFORMATION SUR LES RISQUES DE CAMBRIOLAGES

Madame Danièle VINCENT informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion de sensibilisation aux gestes de sécurité à domicile et dans les espaces publics : salle des fêtes, lundi 9 avril de 14h30 à 16h30. La réunion sera animée par le major PITON de la Gendarmerie Nationale.

7 – 3 / TARIFS SALLES MUNICIPALES

Après un long débat, le conseil municipal décide à la majorité de ses membres de réexaminer les tarifs 2018 de location des salles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Michel BAHUAUD